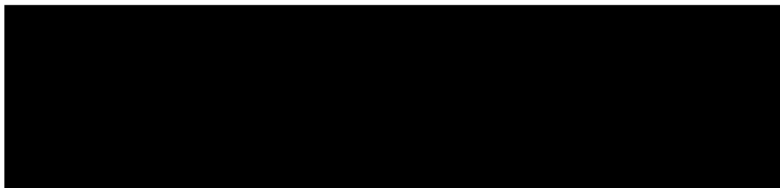


**PAR COURRIEL**

Québec, le 5 février 2025



**Numéro de dossier : 2501036-386 / 00061059/000057**

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 23 janvier 2025 visant à savoir si l'immeuble décrit ci-dessous est affecté par les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel :

Propriétaire : 10643645 Canada Inc.

Autre entité : Société en Commandite District HRO / HRO District Limited Partnership, représentée par 9249-0911 Québec Inc.

NEQ : 10643645 Canada Inc. : 1173845331  
Société en Commandite District HRO / HRO District Limited Partnership : 3367607325  
9249-0911 Québec Inc. : 1167543157

Adresse : 1440, rue de la Montagne, Montréal (arrondissement de Ville-Marie)

Lot(s) Exclusif(s) : 6 174 564, 6 270 743, 6 270 745, 6 270 748, 6 270 749, 6 270 751, 6 270 752, 6 270 762, 6 270 763, 6 270 772, 6 270 773, 6 270 774, 6 270 776, 6 270 778, 6 270 780, 6 270 781, 6 270 783, 6 270 786, 6 270 787 et 6 270 799 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal

Lot(s) Commun(s) : 6 174 562, 6 270 770 et 6 270 802 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal

Lot(s) antérieur(s) : 1 341 066, 1 341 076, 1 341 077, 1 341 107, 5 447 101, 5 447 102, 5 447 103, 5 447 104, 6 213 996, 6 214 003, 6 214 004, 6 214 007 et 6 214 008, du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal 1705-2, 1706-1, 1706-2, 1706-3 et 1706-11, de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine).

...2

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Veuillez prendre note que l'immeuble décrit antérieurement est affecté par deux aires de protection, soit en totalité par l'aire « Édifice du Mount Stephen Club » et en partie, dans son secteur Ouest-Sud-Ouest, par l'aire « Façade des Appartements-Bishop Court ».

De plus, il est également à noter que malgré le fait que le document soit intitulé « 1430 rue de la Montagne », il concerne l'ensemble des adresses demandées dans les demandes d'accès à l'information portant les numéros 2501036-386 et 2501037-387, considérant qu'il s'agit d'un seul et unique bâtiment, situé sur un terrain commun

Enfin, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, certains documents ou certaines parties de documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès de la ville de Montréal aux coordonnées suivantes :

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore  
Greffier et directeur  
275, rue Notre-Dame E., rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-3142  
greffe\_acces@montreal.ca

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.